

Formations & accompagnements

LCB-FT, structurez vos pratiques et renforcez votre crédibilité

La LCB-FT est une obligation pour de nombreuses PME, y compris celles qui ne disposent pas d'un service conformité.

Cette formation propose une approche pragmatique et progressive pour comprendre les obligations légales, identifier les risques propres à l'activité, **mettre en place un dispositif LCB-FT proportionné et opérationnel, et ainsi sécuriser et crédibiliser l'entreprise.**



Durée : 20 heures



Prérequis :

- Aucun prérequis pédagogique n'est exigé pour suivre la formation
- Prérequis techniques (module e-learning) : connexion internet, navigateur web à jour (Chrome, Firefox ou Edge recommandés), son activé pour les contenus audio/vidéo



Public :

- Entrepreneur, dirigeant de société,
- Conseiller en investissements financiers,
- Intermédiaire en assurance,
- Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.

Prix :

Inter-entreprise (10 pers. max.) :

- 1 800 €* / personne / présentiel
- 800 €* / personne / visioconférence

Intra-entreprise : sur devis

Objectifs :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Clarifier les obligations, les enjeux et les risques LCB-FT applicables à sa structure.
- Mettre en œuvre un dispositif LCB-FT adapté (procédures, organisation interne, cartographie).
- Faire évoluer son dispositif LCB-FT en autonomie, au rythme des évolutions réglementaires et de la croissance de l'entreprise.
- Communiquer efficacement auprès de ses clients, partenaires et collaborateurs pour crédibiliser son entreprise et emporter adhésion des mesures mises en place.

* Prix TTC, exonération de TVA art. 261-4-4° CGI

Modalités pédagogiques :

1 - Comprendre : E-learning 2 heures

Maîtriser les essentiels de la thématique à votre rythme (activités variables : jeux, quiz...).

Accessible via une plateforme en ligne après connexion au moyen d'identifiants personnels (accès pendant toute la durée de l'accompagnement).

2 - Mettre en œuvre : Présentiel 14 heures

Pour construire concrètement votre conformité, avec des livrables opérationnels et immédiatement mobilisables.

L'occasion d'échanger, de répondre à vos questions et de mettre en pratique les obligations réglementaires grâce à une méthode pas à pas pensée pour votre secteur d'activité.

3 - Évaluer : 4 Visioconférence 1 heure

Visioconférences trimestrielles de suivi incluses dans l'accompagnement, sur une période de 12 mois à compter de la session présentielle - évolutions réglementaires, questions, partage entre pairs.

4 - Auditer : sur option : 2 sessions de 3 heures - 900 €*

Deux sessions d'audit de maturité conformité en visioconférence, à +6 mois et +12 mois après la session présentielle, pour mesurer la progression, identifier les ajustements nécessaires et ancrer les acquis dans la durée.

Modalités d'évaluation :

- QCM d'évaluation en fin de formation. Pour valider la formation, il faut obtenir un score strictement supérieur à 70% de bonnes réponses.
- Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction en fin de session.
- Évaluation à froid : questionnaire de transfert des acquis à 90 jours.

Nature de l'action :

- Action de formation professionnelle continue - perfectionnement professionnel, formation non certifiante.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'issue de l'accompagnement. Formation éligible au titre de la formation annuelle continue des IOBSP (8h multi-activité), IAS (15h), professionnel de l'immobilier (14h, dont 2h de déontologie).

Modalité d'accès :

Accès à la formation e-learning dans un délai de 2 à 4 semaines après signature de la convention de formation.

Sessions en présentiel ou visioconférence sont planifiées en concertation avec les participants, selon les disponibilités et le calendrier des sessions inter ou intra-entreprises.

Pour toute situation de handicap, nous contacter afin d'étudier les adaptations possibles.

Référent pédagogique : Amandine Sala, contact@amandinesala.fr

Programme :

Comprendre vos obligations (e-learning 2h)

- Comprendre la LCB-FT
- La cartographie des risques
- Les procédures KYC et la vigilance client
- Les obligations complémentaires

Mettre en œuvre (14 heures en présentiel)

- Construction de la cartographie des risques :
 - Identification des risques propres à l'activité et au secteur
 - Gradation des risques
- Rédaction des procédures KYC :
 - Quoi demander, à quel moment, comment vérifier
 - Adaptation aux typologies de clients et de produits
- Mise en place des obligations complémentaires :
 - Désignation du correspondant TRACFIN, procédure de déclaration de soupçon
 - Procédure de gel des avoirs
 - Politique de conservation des documents
- Intégration dans l'activité quotidienne :
 - Comment faire vivre ces procédures concrètement : à quel moment du parcours client
 - Comment utiliser les outils numériques et l'IA pour faciliter et sécuriser sa conformité LCB-FT ?
 - Comment former ses collaborateurs
 - Comment expliquer à ses clients sans créer de friction
 - Comment capitaliser et communiquer sur sa procédure LCB-FT à l'extérieur de l'entreprise.

Évaluer (visioconférence 1 heure / trimestre)

- Retour d'expérience, évolutions réglementaires.
- Les thématiques abordées lors de chaque visioconférence sont définies en fonction des évolutions réglementaires en cours et des questions remontées par les participants.
- Elles sont communiquées une semaine environ avant la visioconférence.